

24 INDUSTRIE
Société par actions simplifiée
au capital de 600 000 euros
Siège social : 24 rue de l'Industrie, 31000 TOULOUSE
512 912 437 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 17 MARS 2026

L'an DEUX-MILLE-VINGT-SIX,
Le 17 mars,
A 16 heures,

Madame Rosana SANSANO, Associée Unique et Présidente de la société COGEST,

Après avoir exposé

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 24 rue de l'Industrie, 31000 TOULOUSE au 19 bis rue de Bayard, 31000 TOULOUSE et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 24 rue de l'Industrie, 31000 TOULOUSE au 19 bis rue de Bayard, 31000 TOULOUSE à compter du 1^{er} avril 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : **19 bis rue de Bayard, 31000 TOULOUSE**"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
Rosana SANSANO